



COMMUNE D'IZERNORE
ARRETE MUNICIPAL
PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

USAGE EXCLUSIF TEMPORAIRE
DE LA CHAUSSEE

Route des mûriers – ZA en Faurianne 2 - RD18 (direction Izernore)
- ZI LA PLAINE – route de Bussy – RD18 (direction Béard-Géovreissiat) – Route de Champ Biolay

LE MAIRE D'IZERNORE,

VU la demande en date du 9 avril 2026 présentée par l'association Izernore Vel'Haut Bugey représentée par M. ZAMBON Fernand et M. SCHEIDECKER Raphaël, co-présidents de l'association, à l'occasion de la course intitulée PRIX CYCLISTE D'IZERNORE devant se dérouler le samedi 20 juin 2026 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411.30 et R.41 1-31 modifiés ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains;

Considérant la nécessité de modifier provisoirement l'ordre des priorités, prévu par le code de la route, au moment du passage de la course, pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est accordé un usage exclusif temporaire de la chaussée à la manifestation sportive intitulée **Prix d'Izernore**, le dimanche 20 juin 2026 entre 12 heures 00 et 17 heures, sur les portions de voies empruntées, en agglomération – HORS RD 18 dont la gestion revient au conseil départemental et hors ZA en Faurianne 2 gérée par la commune de Béard-Géovreissiat, conformément au plan et à l'itinéraire détaillé ci-joints, suivantes:

**Route des mûriers; ZA en Faurianne 2; RD18 hors agglomération (direction Izernore);
ZI LA PLAINE, Route de Bussy, RD18 hors agglomération (direction Béard-Géovreissiat),
route de champ Biolay**

ARTICLE 2

Le régime d'usage exclusif temporaire de la chaussée autorise les signaleurs à interdire momentanément la circulation aux usagers normaux de la route lors du passage de la course.

Les usagers de la route sont tenus de céder le passage à la course et de respecter les instructions des signaleurs.

Les usagers peuvent reprendre leur marche qu'après accord des signaleurs, ou après le passage du véhicule informant de la fin de la manifestation.

ARTICLE 3

L'organisateur est responsable des équipements et des signaleurs nécessaires pour mettre en œuvre l'usage exclusif temporaire de la chaussée pour le passage de la course.

La signalisation et l'information des riverains sont assurées par l'organisateur de la manifestation.

ARTICLE 4

Le fait pour tout usager de contrevenir aux indications des représentants mettant en œuvre les mesures de circulation édictées en vertu de l'article R. 411-30 du code de la route à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (R.411-31 du code de la route)

Le fait de contrevenir aux restrictions de circulation édictées à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives est puni de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (R.411-30 du code de la route)

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Izernore.

ARTICLE 6

Le commandant du groupement de gendarmerie départementale, l'organisateur de la manifestation et le maire de la commune d'IZERNORE sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Tribunal administratif Lyon 69000 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à **IZERNORE**, le **17 avril 2026**

Michel MOINE

Maire d'Izernore



DIFFUSION

Le demandeur pour attribution ;

La Sous-Préfecture de NANTUA ;

La Commune **d'IZERNORE** pour affichage et publication.

Le SDIS d'IZERNORE;

La gendarmerie ;

Les services techniques municipaux ;

Annexes

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Menu des actions

messagerie & suivi

dossier organisateur

parcours

géographie

formulaire

pièces jointes

historique des modifications



Map navigation controls: search, home, download, refresh

Prix d'Izernore
samedi 20 juin 2026
Cat : FSGT 4-5 + Utopop 3+ minimes-cadets-féminines
Itinéraire détaillé

PARCOURS		Kilométrage		HORAIRE		Tertiole de la commune	
		PREVU		PREVU		HORAIRE	
Izernore (départ)	0	0	12:30	12:30	12:30	Izernore	
Izernore (route des Mûriers)	0,4	0,4	12:30	12:30	12:32	Izernore	
ZA en Fauranne 1	0,7	0,7	12:31	12:33	12:32	Izernore	
D18 direction Izernore	0,8	0,8	12:31	12:33	12:33	Béard-Gouvreschal	
RP Z1 La Plaine	1,7	1,7	12:32	12:34	12:34	Izernore	
RP Z1 La Plaine	1,9	1,9	12:33	12:35	12:35	Izernore	
Rte de Bussy	2,7	2,7	12:34	12:36	12:36	Izernore	
RP D18 direction Béard	2,9	2,9	12:34	12:36	12:36	Izernore	
RP D18-Rte de Champ Bioly	3,7	3,7	12:35	12:37	12:37	Izernore	
Rte de Mûriers	3,8	3,8	12:35	12:37	12:38	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 1er passage	4	4	12:36	12:38	12:38	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 2e passage	8	8	12:36	12:38	12:38	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 3e passage	12	12	12:48	12:50	12:50	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 4e passage	16	16	12:54	12:56	12:57	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 5e passage	20	20	13:00	13:03	13:03	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 6e passage	24	24	13:06	13:09	13:09	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 7e passage	28	28	13:12	13:16	13:16	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 8e passage et arrivée minimes	32	32	13:18	13:22	13:22	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 9e passage	36	36	13:24	13:28	13:28	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 10e passage	40	40	13:30	13:35	13:35	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 11e passage	44	44	13:36	13:41	13:41	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 12e passage	48	48	13:42	13:47	13:47	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 13e passage et arrivée Isgt 5	52	52	13:48	13:54	13:54	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 14e passage	56	56	13:54	14:00	14:00	Izernore	

Prix d'Izernore
samedi 20 juin 2026
Cat : FSGT 1-2-3 + Utopop1-2 + FCC autorisés
Itinéraire détaillé

PARCOURS		Kilométrage		HORAIRE		Tertiole de la commune	
		PREVU		PREVU		HORAIRE	
Izernore (route des Mûriers)	0	0	15:00	15:00	15:02	Izernore	
ZA en Fauranne 2	0,4	0,4	15:00	15:02	15:02	Izernore	
ZA en Fauranne 1	0,7	0,7	15:01	15:03	15:03	Béard-Gouvreschal	
D18 direction Izernore	0,8	0,8	15:01	15:03	15:04	Béard-Gouvreschal	
RP Z1 La Plaine	1,7	1,7	15:02	15:04	15:05	Izernore	
RP Z1 La Plaine	1,9	1,9	15:02	15:04	15:06	Izernore	
Rte de Bussy	2,7	2,7	15:04	15:06	15:06	Izernore	
RP D18 direction Béard	2,9	2,9	15:04	15:06	15:07	Izernore	
RP D18-Rte de Champ Bioly	3,7	3,7	15:05	15:07	15:08	Izernore	
Rte de Mûriers	3,8	3,8	15:05	15:07	15:08	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 1er passage	4	4	15:06	15:08	15:08	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 2e passage	8	8	15:12	15:14	15:14	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 3e passage	12	12	15:18	15:20	15:20	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 4e passage	16	16	15:24	15:27	15:27	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 5e passage	20	20	15:30	15:33	15:33	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 6e passage	24	24	15:36	15:39	15:39	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 7e passage	28	28	15:42	15:46	15:46	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 8e passage	32	32	15:48	15:52	15:52	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 9e passage	36	36	15:54	15:58	15:58	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 10e passage	40	40	16:00	16:05	16:05	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 11e passage	44	44	16:06	16:11	16:11	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 12e passage	48	48	16:12	16:17	16:17	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 13e passage	52	52	16:18	16:24	16:24	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 14e passage	56	56	16:24	16:30	16:30	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 15e passage + arrivée Isgt 3 et Utopop 2	60	60	16:30	16:36	16:36	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 16e passage	64	64	16:36	16:42	16:42	Izernore	
Izernore (route des Mûriers) 17e passage	68	68	16:42	16:48	16:48	Izernore	